



ANICAP

Association Nationale Interprofessionnelle Caprine

Paris, le 26 mars 2020

Chers membres de la filière lait de chèvre,

Avec l'épidémie du virus COVID-19 et les mesures de confinement qui ont été prises par le gouvernement pour la contrer, nous devons faire face à une crise sans précédent dont l'impact sur les filières agricoles et agro-alimentaires est extrêmement fort. **La filière caprine ne fait pas exception.** Elle est confrontée à :

- Des pertes de marchés importantes et brutales suite à la fermeture des établissements scolaires, puis de la restauration hors foyer, et enfin plus récemment des marchés ;
- Des baisses conséquentes de ventes en volumes dans la grande distribution, en particulier sur le segment haut de gamme (AOP, fromages au rayon coupe, fromages fermiers) ;
- Un taux d'absentéisme dans les entreprises de transformation de l'ordre de 20% en moyenne, auquel s'ajoute un ralentissement considérable des cadences des chaînes de production lié à l'observation stricte des consignes gouvernementales de sécurité. Il en résulte une baisse des capacités de fabrication des sites de production de 20% à 25%. Certains outils de fabrication sont déjà à saturation, ou vont l'être bientôt.

La situation est d'autant plus problématique qu'elle survient dans une période de forte production de lait de chèvre, avec une collecte actuellement en hausse de 5 à 10 % par rapport à l'année dernière selon les zones, et alors que le pic de production annuel est attendu dans les prochaines semaines.

La priorité des entreprises de transformation est d'assurer la continuité de la collecte de lait de chèvre et de la transformation en produits finis ou en produits de report, dans le respect des consignes gouvernementales de sécurité en matière de protection sanitaire. Cependant, dans ce contexte à la fois dégradé et instable, elles vont se retrouver de façon imminente en situation de devoir détruire du lait, le lait de chèvre qui ne peut plus être transformé faute de débouchés ne trouvant actuellement pas preneur et ne pouvant pas non plus être stocké dans son intégralité.

Par conséquent, en réaction à cette situation d'urgence, **les trois collèges de l'ANICAP ont convenu de la nécessité de maîtriser la collecte de lait de chèvre jusqu'à la fin du mois d'avril afin d'atténuer le pic de production à venir. Ils appellent donc l'ensemble des producteurs qui livrent leur lait à une laiterie à modérer leur production. Il est bien entendu que l'effort qui leur est demandé est transitoire et constitue une réponse ponctuelle à ces perturbations de marchés.**

.../...

Il reviendra à chaque entreprise de décider des mesures qui pourraient être à prendre la concernant en lien avec ses producteurs adhérents ou en OP.

Les trois collèges de l'ANICAP font régulièrement le point ensemble sur la situation. L'ANICAP a d'ores et déjà alerté les pouvoirs publics sur les difficultés que rencontrent les différents maillons de la filière, et les sollicitera notamment pour l'accès à l'aide au stockage privé et la prise en charge de la destruction de lait pour les entreprises concernées.

Nous comptons sur vous et restons à votre écoute.

Bien cordialement,

Jacky Salingardes

Président de l'ANICAP



Franck Moreau

Pour le Collège Producteurs



Mickaël Lamy

Pour le Collège Coopératives Laitières



Dominique Verneau

Pour le Collège Industries Privées

